

Réunion de secteur 2024 & 2025

Secteur G « Chapèze – Prémins – Terres Jolies – Moulin Vieux »

Période	THEME	SUJET	QUESTION	REPONSE
sept.-24	Environnement et développement durable	Entretien	Comment régler les problèmes d'ambrosie sur le plateau ?	C'est un sujet de préoccupation pour la municipalité. Des courriers ont été envoyés cette année aux propriétaires n'entretenant pas leur parcelle et où l'ambrosie s'est développée.
sept.-24	Sécurité & Sureté	Incivilités	Beaucoup d'incivilité, de bruit, de non-respect	1) La municipalité de Saint-Savin a initié un projet de déploiement progressif de la vidéoprotection sur l'ensemble de son territoire. Ce projet sera réalisé par étapes, sur plusieurs années, afin de maîtriser les coûts et d'assurer une mise en œuvre efficace. Une étude préalable est actuellement en cours pour identifier les zones les plus sensibles et déterminer le nombre de caméras nécessaires. Cette étude permettra également de constituer un dossier solide en vue d'obtenir une subvention de 80 %, ce qui représenterait un soutien financier significatif pour la commune. 2) En cas de véhicules suspects, ne pas hésiter à faire le 17

sept.-24	Environnement et développement durable	Gestion des déchets	On déplore de plus en plus de dépôts de déchets sauvages	La municipalité de Saint-Savin a initié un projet de déploiement progressif de la vidéoprotection sur l'ensemble de son territoire. Ce projet sera réalisé par étapes, sur plusieurs années, afin de maîtriser les coûts et d'assurer une mise en œuvre efficace. Une étude préalable est actuellement en cours pour identifier les zones les plus sensibles et déterminer le nombre de caméras nécessaires. Cette étude permettra également de constituer un dossier solide en vue d'obtenir une subvention de 80 %, ce qui représenterait un soutien financier significatif pour la commune. La vidéoprotection est un moyen d'identifier les auteurs de ces incivilités. En parallèle du projet de vidéoprotection, la municipalité collabore étroitement avec le Syndicat Mixte Nord Dauphiné (SMND) pour mettre en œuvre des actions concrètes visant à lutter contre les incivilités. Ce partenariat permettra de mutualiser les moyens et les compétences pour renforcer la sécurité et améliorer le cadre de vie à Saint-Savin.
----------	--	---------------------	--	---

sept.-24	Environnement et développement durable	Eclairage	Eclairage public et les absences d'éclairage la nuit	Depuis 2017, la gestion de l'éclairage public de la commune est guidée par un double objectifs : la réduction de la pollution lumineuse et de son impact sur la faune, ainsi que la maîtrise des dépenses financières. Dans un contexte marqué par une augmentation significative du coût de l'énergie (doublement du prix de l'électricité et triplement du prix du gaz), la mise en œuvre d'une gestion rigoureuse des ressources énergétiques communales s'avère indispensable afin de limiter les répercussions des fluctuations tarifaires. Il est à noter que les quartiers à forte concentration commerciale maintiennent un éclairage nocturne. Afin de concilier les impératifs de maîtrise de l'éclairage public et les préoccupations des administrés, la CAPI expérimente actuellement une application mobile dénommée « Allume ta rue ». Ce dispositif innovant permettrait d'activer l'éclairage à la demande via un smartphone, tout en assurant une extinction automatique après usage. Le coût annuel actuel de l'éclairage public s'élève à 43 500 €. L'extension de l'extinction nocturne représente un potentiel d'économies annuelles. Le projet « J'allume ma rue » repose sur les principes suivants : - Activation de l'éclairage par une application mobile dédiée. - Extinction automatique programmée après utilisation. Les avantages attendus de cette initiative sont multiples : - Réalisation d'économies d'énergie substantielles. - Adaptation de l'éclairage aux besoins spécifiques des usagers. - Renforcement du sentiment de sécurité. Ce projet s'inscrit pleinement dans la démarche de transition énergétique et de développement durable engagée par la commune de Saint-Savin, qui souhaite accompagner ses habitants dans cette évolution
----------	--	-----------	--	---

sept.-24	Environnement et développement durable	Entretien	Les haies sont parfois très gênantes pour la circulation ou la visibilité.	Parfois, la végétation empiète sur le trottoir, entravant la circulation des piétons et créant des difficultés, notamment pour les personnes à mobilité réduite. Afin de remédier à ces situations, une constatation officielle sera effectuée sur les lieux afin de documenter précisément les infractions. Suite à cette constatation, un courrier de mise en demeure sera adressé aux propriétaires concernés, leur demandant de procéder à la taille de leurs haies dans un délai déterminé. Important de vous adresser à la mairie avec les coordonnées des secteurs concernés afin que notre policier enregistre le problème.
mai-25	Mobilité	Infrastructures routières	Quand allons-nous finaliser la seconde de phase de Pré-Maria sur la partie basse ?	Effectivement, nous allons relancer le sujet avec la CAPI et faire un point avec eux.
mai-25	Mobilité	Infrastructures routières	Mauvais état de nos routes	Effectivement, le problème est plus généralement lié aux coûts d'entretien. Par contre, dès l'apparition d'un nid de poule, il faut contacter la mairie car nous avons des campagnes avec la CAPI
mai-25	Environnement et développement durable	Entretien	Chemin du petit Trot, problème de fauche	Elle est prévue semaine prochaine
mai-25	Environnement et développement durable	Eclairage	Projet j'allume ma rue	Déploiement du dispositif "J'allume ma rue" à Saint-Savin Le projet "J'allume ma rue", une initiative de la Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère (CAPI), est désormais opérationnel au sein de certains secteurs de la commune de Saint-Savin. Ce dispositif novateur vise à optimiser la gestion de l'éclairage public en offrant aux usagers la possibilité de déclencher l'illumination des voies à leur passage. Ce système se distingue par sa simplicité d'utilisation, son caractère interactif et son aspect pratique. Pour bénéficier de ce service, les usagers sont invités à suivre la procédure suivante : Activation de la géolocalisation : Assurez-vous que la fonction de géolocalisation de votre smartphone est activée. Accès à la plateforme web : Rendez-vous sur le portail dédié via l'adresse www.jallume.fr depuis votre smartphone. Activation de l'éclairage : Sur l'interface web, appuyez sur l'icône représentée par un "bouton lampe" qui s'activera. Suite à ces étapes, le système déclenchera l'éclairage public des zones

				équipées à votre approche, garantissant ainsi une illumination uniquement lorsque nécessaire
mai-25	Environnement et développement durable	signalétique	Nous avons plusieurs chemins sans nom	Il a été identifié que plusieurs segments de notre réseau de chemins pédestres ne bénéficient pas d'une dénomination officielle. Cette lacune représente un enjeu significatif en termes de sécurité publique et d'efficacité des services d'urgence. En effet, l'absence de nom clair peut entraver l'intervention rapide des moyens de secours en cas d'incident. Afin de remédier à cette situation et d'assurer une identification précise de l'ensemble de ces voies, il est impératif d'engager une démarche participative formalisée. Nous préconisons l'organisation d'une concertation structurée avec les riverains des quartiers directement impactés et la commission environnement. Cette approche permettra de recueillir des propositions de dénominations émanant directement des usagers et habitants, garantissant que les noms choisis reflètent l'histoire, la culture ou les caractéristiques spécifiques des lieux. Cette consultation est essentielle pour aboutir à des dénominations qui non seulement améliorent la sécurité et la logistique opérationnelle, mais qui sont également acceptées et valorisées par la communauté.